



**LEGISLATURE 2020-2025
DELIBERATION N° 06-2022
DU 15 DECEMBRE 2022**

**OUVERTURE D'UN CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 66'000.- POUR L'ACQUISITION EN URGENCE
D'UN CAMION POLYBENNE POUR LE SERVICE DES ESPACES VERTS DE LA COMMUNE DE PERLY-
CERTOUX**

Vu le vol du polybenne le 8 novembre dernier dans le préau arrière du groupe scolaire,

Vu la nécessité de remplacer ce véhicule dans les meilleurs délais en raison de son utilisation quotidienne pour répondre aux besoins du service des espaces verts (ex : transport de matériel de fêtes ou de matériel communal stocké sur des bennes adaptées à ce véhicule, de machines et de matériaux lourds comme par exemple le sel, les gravats, le terreau, etc..),

Vu qu'il s'agit du seul véhicule de la flotte, composée actuellement de trois véhicules, muni du système de levée de bennes « polybenne »,

Vu l'information donnée au Conseil municipal lors de la séance du 17 novembre 2022,

Vu les différentes offres examinées, notamment sur le marché des occasions,

Vu la participation éventuelle de l'assurance vol véhicule,

Conformément aux articles 30 alinéa 1, lettre e et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Conformément aux articles 32 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 et 79 de la constitution de la République et canton de Genève du 14 octobre 2012,

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

D E C I D E

Par X voix « pour », X voix « contre » et X abstention(s)

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 66'000.- destiné à l'acquisition d'un véhicule polybenne, comprenant les équipements nécessaires pour l'utiliser avec nos bennes amovibles existantes.

2. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements sous la rubrique N°61.506, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir la dépense prévue mentionnée sous point 1 au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 61.301 de 2022 à 2031.
4. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter, si nécessaire, jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point 1 afin de permettre l'acquisition de ce bien.

D E C I D E

Par X voix « pour », X voix « contre » et X abstention(s)

5. De munir la présente délibération de la clause d'urgence afin que son exécution ne souffre d'aucun retard dû à un référendum, en raison de l'utilisation d'un véhicule polybenne pour répondre aux besoins quotidiens du service des espaces verts de la commune.